

2  2 **Présidentielle** **Second tour** | S'inscrire aux alertes résultats de votre ville

Paris centre : ils refusent de se résoudre à la disparition de leur Vélobox

Au grand dam des habitants-cyclistes de l'impasse Guéménée (IVe), au coeur du Marais, la mairie va retirer l'abri vélos sécurisé qu'elle y a installé en 2019



Benjamin Mock (à gauche) et Marco Cannone, habitants de l'impasse Guéménée, ne comprennent pas pourquoi la mairie de Paris centre a décidé de supprimer le Vélobox installé il y a trois ans. LP/P.B.



Par [Philippe Baverel](#)



Le 22 avril 2022 à 15h41

6

Le bras de fer qui oppose depuis janvier la mairie de Paris centre aux habitants-cyclistes de l'impasse Guéménée (IVe), est en train de tourner au vinaigre. Au cœur du litige qui pourrait prêter à sourire s'il n'était révélateur de l'évolution des modes de vie des Parisiens, de plus en plus nombreux à se déplacer à bicyclette sans disposer pour autant d'une cour pour la garer : le [Vélobox](#) expérimental installé par la mairie au printemps 2019 dans cette voie calme, située derrière la place des Vosges.

Couronnée de succès, l'expérience de cet abri vélos fermé à clé, est plébiscitée par ses six utilisateurs qui ne demandent qu'une chose : s'acquitter des 75 € d'abonnement annuel, tarif en vigueur dans la cinquantaine de Vélobox disséminés dans la capitale. Las, loin de se féliciter d'une telle réussite, la mairie, après avoir retiré en mars 2022 l'autre Vélobox expérimental installé à deux pas, rue Jacques-Coeur (IVe), a décidé de supprimer aussi celui de l'impasse Guéménée.

Le Vélobox sera retiré ce samedi

Dans un courriel d'une page et demie adressé le 19 avril à Marco Cannone, vice-président de l'association des riverains de l'impasse Guéménée et de la cour Bérard, Florent Giry, adjoint au maire de Paris centre chargé de la voirie, commence par rappeler que la municipalité est « à la fois gestionnaire du domaine public et propriétaire du mobilier urbain ». Et « réitère la demande de retrait des vélos sans délai désormais, au risque qu'ils soient dégradés lors du déménagement de l'abri s'ils sont toujours à l'intérieur ». La dernière sommation est arrivée jeudi 21 avril : dans un courriel adressé à ses utilisateurs, la mairie de Paris centre annonce que « cet abri sera retiré samedi 23 avril au matin ».

A Marco Cannone qui déplore que « les élus ne répondent pas à notre invitation courtoise à une rencontre sur site afin de réfléchir ensemble pour pérenniser l'abri vélos », Florent Giry répond : « Je suis disposé à rencontrer les habitants une fois que le Vélobox aura été libéré et retiré ».

Mis au pied du mur, Marco Cannone, professeur d'université, pose la seule question qui vaille : « Où allons-nous mettre nos vélos pour qu'ils soient en lieu sûr ? » Et pourquoi ne pas profiter des cent places de stationnement réservées aux bicyclettes récemment créées dans le parking souterrain de la rue Lobau (IVe), auxquelles fait référence Florent Giry dans sa missive ? Domicilié cour Bérard, Benjamin Mock répond : « Habitant à côté de Bastille, je ne vais pas aller garer mon vélo à l'Hôtel de Ville ! »

8300 euros dépensés pour rien par la mairie ?

Quant au motif invoqué par la mairie pour justifier sa décision, à savoir les travaux en cours au 4, cour Bérard, qui nécessitent le passage de « grands camions-plateaux pour livrer une grue la semaine prochaine », les riverains y voient surtout un prétexte. « Le

promoteur mandaté par la SCI Bérard Exchange pour construire un immeuble de cinq niveaux à la place de l'imprimerie de trois étages qui a été démolie il y a un peu plus d'un an, nous a dit qu'il suffisait de déplacer le Vélobox de quelques mètres pour favoriser les virages », affirme Marco Cannone. Et assène cette évidence : « La cour Bérard étant plus étroite que l'impasse Guéménée, les camions accédant au chantier n'auront pas de problème pour traverser l'impasse ».

Rappelant que « ce type d'abri vélos est proposé à 8 300 € sur le site de Décathlon », Marco Cannone s'interroge : « Si elle le retire, la mairie va-t-elle mettre notre Vélobox en parfait état à la benne ? » Tout en se déclarant « choqué par la morgue des élus », l'avocat Benjamin Mock invoque l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme de 1789 qui stipule : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».